

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Adoption du Règlement nº 517 modifiant le règlement nº 432 sur la gestion contractuelle

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 11 novembre 2024 le règlement suivant a été adopté :

« Règlement nº 517 modifiant le règlement nº 432 sur la gestion contractuelle »

Ledit règlement est disponible sur demande, en communiquant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Il est aussi disponible sur le site Web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le18 novembre 2024.



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence:

« Règlement nº 517 modifiant le règlement nº 432 sur la gestion contractuelle »

Je soussignée, Danielle Ouellet résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 18 novembre 2024 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 18 novembre 2024.



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

